



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1^{er} bilan de la réforme d'assurance chômage 2021 : un saccage avant la prochaine

L'Unedic a transmis aux organisations membres la première étude sur les effets de la réforme 2021 qui révisé les droits à allocation chômage : hausse du seuil d'accès de 4 à 6 mois en emploi, changement du mode de calcul du SJR (salaire journalier de référence), dégressivité de 30% pour les cadres au-delà de 6 mois...

La CGT ne s'était pas trompée dans ses prévisions en dénonçant un saccage : la réforme de 2021 a non seulement exclu un très grand nombre de travailleurs privés d'emploi de l'indemnisation mais elle a particulièrement touché les jeunes ainsi que les travailleurs ayant perdu un CDD ou un contrat d'intérim.

Hausse du seuil d'accès : une mesure excluante notamment pour les jeunes

Le rehaussement du seuil d'accès de 4 à 6 mois a impliqué une baisse des ouvertures de droits de 20% par mois par rapport à 2019 (-26% chez les moins de 25 ans ; -30% chez les sortants de CDD et -37% pour les sortants de contrat d'intérim !). Le taux d'indemnisés parmi les inscrits a baissé de près de 4 points en 2022, passant de 40,4 % en décembre 2021 à 36,6 % en juin 2022.

Baisse drastique de l'indemnisation pour les travailleuses et travailleurs précaires

Non seulement le nombre de privés d'emploi indemnisés a été fortement réduit (désormais à seulement 36% des inscrit.es à Pôle Emploi) mais, en plus, pour les allocataires toujours indemnisés, le montant des allocations est en chute libre ! Les CDD, intérimaires et autres contrats précaires qui constituent la majorité des allocataires touchés par la réforme 2021 ont en moyenne un SJR inférieur de 22% et une allocation journalière inférieure de 16% par rapport à ce qu'ils auraient perçu avec les anciennes règles. Désormais, 40% des allocataires ont ouvert un droit avec une allocation journalière inférieure à l'allocation minimale de 29,6 euros par jour. 11% ont même une allocation inférieure au RSA socle de 19 euros par jour !

Dégressivité pour les cadres : plus de perdants que prévus

Le gouvernement a introduit une dégressivité de 30 % pour les personnes ayant perdu un emploi rémunéré à plus de 4500 euros/mois. 31 000 privé.es d'emploi ont déjà vu leur allocation chômage diminuer au 1^{er} semestre et 52 000 sont dans le viseur les mois suivants. Même pour les salarié.es les plus qualifié.es, le chômage peut être dur et la baisse des allocations n'a pas d'effet réel sur le retour à l'emploi.

1^{er} février 2023 : le prochain tour de vis

Plus de 2 milliards d'euros d'économie en année pleine avec la réforme 2021, encore 4,4 milliards avec celle programmée pour le 1^{er} février 2023 : le gouvernement saccage les droits (une baisse de 16%), cible les précaires, ment en promettant des droits plus longs pour justifier une réforme qui les raccourcit encore en 2023... sans aucun effet positif sur l'emploi !

L'articulation avec la potentielle réforme des retraites est grave : d'un côté, une baisse des allocations ou une suppression du nombre de mois indemnisés et donc une réduction des droits à retraite complémentaire, de l'autre un report de l'âge de départ. C'est la double peine !

En cette période d'inflation où les mobilisations sur les salaires s'intensifient, toutes ces mesures font craindre une paupérisation accrue des salarié.es, privés d'emploi ou non. La CGT porte des revendications d'extension du système de protection sociale à toutes et tous.

Face à de tels chiffres, la CGT réaffirme son opposition aux réformes successives du gouvernement et entend tout mettre en œuvre pour les empêcher.

Montreuil, le 21 décembre 2022